



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 4 mars 2026

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Membres en exercice : 23

Nombre de Membres Présents : 16

Quorum : 12

Date de la Convocation : 23 février 2026

L'an deux mil vingt-six le quatre mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs ÉGAULT Gervais, BACUS Marc, CRAVEC Sylvie, LEGENDRE Karine, RENAUD Éric, ZEGGANE Émilie, PENNEC Maurice, GANNAT Dominique, RICHARD Marie-Paule, PAGE Dany, COLAS Dominique, ROLLAND Daniel, ALLAIN Mickaël, COGNEAU Emmanuel, LE MORVAN Céline, ROCHE Fabrice.

Pouvoirs : Guy PARZY donne pouvoir à Maurice PENNEC

Marie-Christine ZUINGHEDAU donne pouvoir à Marc BACUS

Sabine CRAIGNOU donne pouvoir à Sylvie CRAVEC

Catherine HAMANT donne pouvoir à Daniel ROLLAND

Régis ESNAULT donne pouvoir à Gervais EGAULT

Absents : MULÉ Bernard, MICHEL André

Secrétaire de séance : Marc BACUS

ORDRE DU JOUR :

- 1- Comptes Financiers Uniques 2025
- 2- Affectations des résultats
- 3- Vote des taux
- 4- Budgets primitifs 2026
- 5- Questions diverses

Le Maire ouvre la séance

Le procès-verbal de la séance du 11 février 2026 est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2026-03-01

Comptes Financiers Uniques 2025

Marc BACUS, adjoint aux finances, présente les Comptes Financiers Uniques 2025.

Monsieur le Maire sort de la salle et laisse Monsieur Maurice PENNEC, doyen de l'assemblée, mettre aux votes les CFU 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les Compte Financiers Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025,

- **DONNE pouvoir** à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **ARRÊTE** le Compte financier unique 2025 de la Commune de de Louannec comme suit :

<u>Budget COMMUNE</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 635 186.96	3 441 521.09
Excédent de fonctionnement		806 334.13
Investissement	3 852 118.10	3 145 118.02
Déficit d'investissement	707 000.08	
Résultat cumulé clôture 2025		99 334.05

- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique du budget Camping 2025,

- **DONNE pouvoir** à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **ARRÊTE** le Compte financier unique 2025 du Camping Municipal de Louannec comme suit :

Budget CAMPING	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	637 091.08	785 820.28
Excédent de fonctionnement		148 729.20
Investissement	86 861.49	177 576.16
Excédent d'investissement		90 714.67
Résultat cumulé clôture 2025		239 443.87

- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique du budget lotissement « Les Hauts du Stivel » 2025,

- **DONNE pouvoir** à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **ARRÊTE** le Compte financier unique 2025 du Lotissement Les Hauts du Stivel de Louannec comme suit :

Budget Lotissement Le Stivel	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	122 418.26
Excédent de fonctionnement		122 418.26
Investissement	30 813.20	0.00
Déficit d'investissement	30 813.20	
Résultat cumulé clôture 2025		91 605.06

- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 05/03/2026](#)

Délibération n° 2026-03-02

Affectations des résultats

Marc BACUS, adjoint aux finances, informe l'assemblée qu'il convient conformément aux nomenclatures M57 et M4 d'affecter les résultats 2025 des budgets de la Commune et du Camping Municipal. Il précise que le budget Lotissement étant un budget spécifique il n'y a pas d'affectation de résultat.

COMMUNE :

Le Compte Administratif 2025 du budget principal fait apparaître le résultat suivant :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : **806 334.13 euros**
- Solde d'exécution de la section d'investissement : - **707 000.08 euros**
- Solde d'exécution de la section d'investissement (avec les RAR) : - **558 864.08 euros**

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **de couvrir le besoin de financement et de porter l'excédent de fonctionnement au compte 1068, soit la somme de 806 334.13 euros.**

CAMPING :

Le Compte Administratif 2025 du budget Camping fait apparaître le résultat suivant :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : **148 729,20 euros**
- Solde d'exécution de la section d'investissement : **90 714.67 euros**
- Solde d'exécution de la section d'investissement (avec les RAR) : **20 714,67 euros**

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **de reporter l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement et d'inscrire au compte 002, la somme de 148 729.20 euros.**
- **de reverser une partie de l'excédent au budget principal et d'inscrire au compte 6586 – Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement, la somme de 120 000.00 euros.**

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 05/03/2026](#)

Délibération n° 2026-03-03

Vote des taux

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de voter les taux d'imposition 2026 comme suit :

- | | | |
|----------------------------|---|---------|
| - Taxe foncière (bâti) | : | 38,07 % |
| - Taxe foncière (non bâti) | : | 67,30 % |
| - Taxe d'habitation | : | 14,48 % |

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 05/03/2026](#)

Délibération n° 2026-03-04

Budgets primitifs 2026

Monsieur Marc BACUS, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les budgets primitifs 2026 :

Budget : COMMUNE	Budget 2025	Budget primitif 2026
Section de fonctionnement		
Recettes	3 265 748.00	3 142 501.00
Dépenses	3 265 748.00	3 142 501.00
Section d'investissement		
Recettes	4 459 033.48	3 674 393.08
Dépenses	4 459 033.48	3 674 393.08

L'exposé et les questions terminés, Monsieur le Maire met le budget primitif aux voix :

Le Conseil Municipal,

VOTE le Budget Primitif 2026 de la Commune.

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT,

Délègue à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Budget : CAMPING	Budget 2025	Budget primitif 2026
Section de fonctionnement		
Recettes	760 338.35	819 344.20
Dépenses	760 338.35	819 344.20
Section d'investissement		
Recettes	177 576.16	169 714.67
Dépenses	177 576.16	169 714.67

L'exposé et les questions terminés, Monsieur le Maire met le budget primitif aux voix :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif 2026 du Camping.

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT,

Délègue à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Budget : LOTISSEMENT LE STIVEL	Budget 2025	Budget primitif 2026
Section de fonctionnement		
Recettes	122 419.26	122 419.26
Dépenses	122 419.26	122 419.26
Section d'investissement		
Recettes	30 813.20	30 813.20
Dépenses	30 813.20	30 813.20

L'exposé et les questions terminés, Monsieur le Maire met le budget primitif aux voix :

Le Conseil Municipal,

VOTE le Budget Primitif 2026 du Lotissement Les Hauts du Stivel.

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT,

Délègue à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 05/03/2026](#)

SIGNATURES :

ÉGAULT Gervais Maire	BACUS Marc Secrétaire de séance
	